



GT Plan triennal handicap 2017-2019

5 décembre 2017

Le groupe de travail visant à présenter l'état des lieux de la mise en place du plan triennal Handicap 2017-2019 s'est réuni le 5 décembre 2017.

Il était animé par Grégoire JOURDAN, adjoint au sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales, accompagné de Christophe CONAN, correspondant handicap du ministère, de Mme BENOLIEL, médecin de prévention, et de Marie-Claire HAMON, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Françoise COME-CHEREAU, Franck CAYSSIALS et Michel MOREAU.

Les effectifs

L'ouverture du portail agent censé se substituer à l'enquête 2017 sur le handicap (recensement par courriel auprès de tous les agents) a été repoussée en 2018 pour des raisons techniques, ce qui a compromis une étude fine des résultats.

Il y a actuellement 1481 agents handicapés au MAA, ce qui représente un taux d'emploi légal de 4,83% en stagnation par rapport à 2016 et en dessous de l'objectif de 6% que l'on veut atteindre en 2021.

Ce taux cache une grande disparité entre les taux particulièrement faibles (2,8 à 4,1%) relevés au sein du secteur de l'enseignement agricole et ceux plus élevés constatés dans le reste du ministère (5,2 à 6,3% pour les programmes 215 et 206).

Christophe CONAN a expliqué la stagnation 2017 par le fait que le ministère a voulu faire fournir l'effort de recrutement de travailleurs handicapés aux programmes les plus en retard (142 et 143), sans obtenir les résultats escomptés.

Dès 2018, le ministère va revenir à des taux différentiels selon les programmes budgétaires.

Afin d'avoir plus de chance d'atteindre l'objectif 2018 de 36 agents recrutés, le ministère souhaite par ailleurs que les structures soient incitées à recruter dès le début d'année et que l'état des lieux soit réalisé plus tôt dans l'année (en 2017, seuls 12 travailleurs handicapés ont été recrutés au ministère alors que l'objectif était de 30).

Une piste de progression serait de convaincre tous les agents réellement handicapés de faire reconnaître leur handicap ce qui n'est pas le cas, car des blocages existent encore.

Les organisations syndicales se sont étonnées de la difficulté qu'éprouve le ministère à recruter des agents handicapés alors que le vivier est important au niveau national (d'après une OS, 490 000 demandeurs d'emploi seraient en situation de handicap). Elles ont regretté la suppression de nombreux contrats aidés concernant des personnes en situation de handicap car ces collègues auraient pu être titularisés.

Bilan financier

617 000 euros d'aides techniques et humaines ont été distribués en 2017 (dont 524 000 au titre des dépenses de 2017). Ces fonds proviennent pour moitié du FIPHFP. Le principal poste de dépense est la prise en charge du transport, 27%, qui continue à augmenter.

L'Alliance du Trèfle a insisté sur le fait que le télétravail ne doit pas pouvoir être refusé à un travailleur handicapé, mais ne doit pas être vu uniquement comme une solution pour diminuer les frais de transport. Le ministère a indiqué qu'il était d'accord pour que l'enquête sur le télétravail soit étendue aux travailleurs handicapés.

Bilan des actions

- L'accompagnement des travailleurs handicapés doit être renforcé la première année.
- La communication va être améliorée par l'ouverture d'un site web et la diffusion d'un guide de bonnes pratiques à destination des encadrants et des agents.
- La note de service concernant l'accompagnement du retour à l'emploi des agents après une absence de longue durée va être rediffusée (y compris dans les services déconcentrés).
- Un haut fonctionnaire pour le handicap doit être nommé au ministère.

Le réseau des correspondants handicap locaux

Ce réseau doit être renforcé par la mise en place de formations, mais les OS se demandent si la désignation quasi automatique du secrétaire général comme correspondant handicap est une bonne chose.

L'Alliance du Trèfle a rappelé qu'elle était favorable à l'existence, en corrélation avec le réseau de lutte contre les discriminations, d'un vrai réseau de correspondants handicap ayant les moyens d'effectuer leurs missions.

Le réseau expérimental des ambassadeurs

La mise en place l'année dernière d'un réseau expérimental de 32 ambassadeurs handicap a été très appréciée. Les ambassadeurs ne sont pas des correspondants handicap formés, mais des bénévoles très impliqués qui peuvent assurer le relais.

L'Alliance du Trèfle apporte son soutien à cette expérience et souhaite que le réseau soit étoffé, mais demande que les supérieurs hiérarchiques intègrent ce rôle dans la charge de travail des ambassadeurs.

Suite à la question d'une OS sur l'application ou non du jour de carence aux travailleurs handicapés qui ont plus fréquemment des arrêts maladie, le ministère a indiqué qu'il avait rencontré la Fonction publique la semaine dernière et qu'il était en attente d'une réponse sur ce point.